RCS : TROYES
Code greffe : 1001

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TROYES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 00180
Numéro SIREN : 404 976 730
Nom ou dénomination : ZEBRA

Ce dépôt a été enregistré le 02/03/2020 sous le numéro de dépôt 752

(1) **BILAN - ACTIF** — DGFiP N° 2050 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code general des impots)

Designation de l'entreprise SARL ZEBRA — Duree de l'exercice exprimee en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 6 Ter rue Saint Clair 10260 RUBES — Duree de l exercice precedent* 12

Numéro SIRET* 4 0 4 9 7 6 7 3 0 0 0 1 0 3 0 — Neant ☐*

2012 B 180 (2020 1752)

			Brut 1	Amortissements provisions 2	Exercice N clos le 30/09/2019 Net 3
	Capital souscrit non appele (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d établissement *	AB		AC	
	Frais de developpement *	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	236	AG 146	89
	Fonds commercial (1)	AH		AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO	
	Constructions	AP	24 468	AQ 22 587	1 880
	Installations techniques, materiel et outillage industriels	AR	50 468	AS 43 304	7 164
	Autres immobilisations corporelles	AT	97 315	AU 41 834	55 481
	Immobilisations en cours	AV		AW	
	Avances et acomptes	AX		AY	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations evaluees selon la methode de mise en equivalence	CS		CT	
	Autres participations	CU		CV	
	Créances rattachees à des participations	BB		BC	
	Autres titres immobilises	BD	45	BE	45
	Prêts	BF		BG	
	Autres immobilisations financieres*	BH	2 700	BI	2 700
	TOTAL (II)	BJ	175 233	BK 107 872	67 361
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matieres premieres approvisionnements	BL	72 136	BM	72 136
	En cours de production de biens	BN		BO	
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermediaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT		BU	
	Avances et acomptes verses sur commandes	BV		BW	
CREANCES	Clients et comptes rattaches (3)*	BX	191 343	BY	191 343
	Autres créances (3)	BZ	65 248	CA 3 492	61 756
	Capital souscrit et appele non verse	CB		CC	
DIVERS	Valeurs mobilieres de placement (dont actions propres	CD		CE	
	Disponibilites	CF	169 605	CG	169 605
Comptes de regularisation	Charges constatees d avance (3)*	CH	3 320	CI	3 320
	TOTAL (III)	CJ	501 654	CK 3 492	498 162
	Frais d'emission d emprunt a etaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN			
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	676 888	1A 111 365	565 523

Renvois (1) Dont droit au bail — (2) part a moins d'un an des immobilisations financieres nettes CP — (3) Part a plus d un an CR

Clause de reserve de propriete * — Immobilisations — Stocks — Creances

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition** — DGFiP N° 2051 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code general des impots)

Designation de l'entreprise SARL ZEBRA — Neant ☐*

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont verse 7 622)	DA	7 622
	Primes d'émission de fusion, d apport,	DB	
	Ecarts de reevaluation (2)* (dont ecart d'equivalence EK)	DC	
	Reserve legale (3)	DD	762
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves reglementees (3)* (Dont reserve speciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF	
	Autres reserves (Dont reserve relative a l'achat d oeuvres originales d artistes vivants* EJ)	DG	146 847
	Report a nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	104 094
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementees *	DK	
	TOTAL (I)	DL	259 327
Autres fonds propres	Produit des emissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnees	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	12 503
	Provisions pour charges	DQ	12 482
	TOTAL (III)	DR	24 985
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	71 097
	Emprunts et dettes financieres divers (dont emprunts participatifs EI)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattaches	DX	158 792
	Dettes fiscales et sociales	DY	51 037
	Dettes sur immobilisations et comptes rattaches	DZ	
	Autres dettes	EA	283
Compte regul	Produits constates d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	281 210
	Ecarts de conversion passif (V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	565 523

RENVOIS

(1)	Ecart de reevaluation incorpore au capital	1B	
(2)	Dont — Reserve speciale de reevaluation (1959)	1C	
	Dont — Ecart de reevaluation libre	1D	
	Dont — Reserve de reevaluation (1976)	1E	
(3)	Dont reserve speciale des plus-values a long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constates d avance a moins d'un an	EG	236 877
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes crediteurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

GREFFE
2 MARS 2020
TRIBUNAL DE COMMERCE DE TROYES (AUBE)

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL ZEBRA — Néant ☐ *

			Exercice N				
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	20 188	FB		FC	20 188
	Production vendue biens *	FD		FE		FF	
	Production vendue services *	FG	1 000 501	FH		FI	1 000 501
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 020 690	FK		FL	1 020 690
	Production stockee*					FM	
	Production immobilisee*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions transferts de charges* (9)					FP	15 584
	Autres produits (1) (11)					FQ	1
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1 036 275
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matieres premieres et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	360 210
	Variation de stock (matieres premieres et approvisionnements)*					FV	(11 396)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	225 075
	Impôts taxes et versements assimiles*					FX	6 294
	Salaires et traitements*					FY	221 740
	Charges sociales (10)					FZ	66 200
DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations – dotations aux amortissements*					GA	22 689
	Sur immobilisations – dotations aux provisions*					GB	
	Sur actif circulant dotations aux provisions*					GC	
	Pour risques et charges dotations aux provisions					GD	22 485
	Autres charges (12)					GE	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	913 300
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	122 975
opérations en commun	Benefice attribue ou perte transferee* (III)					GH	
	Perte supportee ou benefice transfere* (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilieres et creances de l'actif immobilise (5)					GK	
	Autres interêts et produits assimiles (5)					GL	2
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Differences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilieres de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	2
CHARGES FINANCIERES	Dotations financieres aux amortissements et provisions*					GQ	
	Interêts et charges assimilees (6)					GR	660
	Differences negatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilieres de placement					GT	
	Total des charges financieres (VI)					GU	660
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(658)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	122 317

(1) (2) (3) (4) Voir tableau n° 2053 * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL ZEBRA — Neant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur operations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur operations en capital *	HB	25 758
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	25 758
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur operations de gestion (6 bis)	HE	28
	Charges exceptionnelles sur operations en capital *	HF	23 445
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	23 473
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	2 285
Participation des salariés aux resultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les benefices * (X)		HK	20 508
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 062 037
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	957 942
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	104 094

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur operations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilieres	HV	
(2) Dont	produits d'exploitation afferents a des exercices anterieurs (a detailler au (8) ci–dessous)	IG	
(2) Dont	– Credit–bail mobilier *	HP	
(2) Dont	– Credit–bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afferentes a des exercices antérieurs (a detailler au (8) ci–dessous)	IH	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
(6)	Dont interêts concernant les entreprises liees	IK	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'interêt général (art 238 bis du C G I)	HX	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	AI	4 476
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complementaires personnelles facultatives A6	obligatoires A9	

(7) Detail des produits et charges exceptionnels (joindre en annexe) (Si le nombre de lignes est insuffisant reproduire le cadre (7) et le

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Pénalités, amendes fiscales et pénales	28	
Valeurs comptables des elements d'actif cédés	23 445	
Produits des cessions d'éléments d'actif		25 758

(8) Detail des produits et charges sur exercices anterieurs

	Exercice N	
	Charges anterieures	Produits anterieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans l'encadrement 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code general des impots)

Designation de l entreprise SARL ZEBRA — Neant [] *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CV		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	67	PF	78	PG		PR	146	
Terrains		PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui	PR	20 360	PS	2 226	PT		PU	22 587	
	Inst. générales agencements, aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY		
Installations techniques matériel et outillage industriels		PZ	42 095	QA	3 792	QB	2 583	QC	43 304	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG		
	Matériel de transport	QH	29 155	QI	16 226	QJ	6 409	QK	38 972	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	4 149	QM	365	QN	1 652	QO	2 861	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT		
TOTAL III		QU	95 760	QV	22 610	QW	10 645	QX	107 726	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	95 828	ØP	22 689	ØQ	10 645	ØR	107 872	

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements TOTAL I	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions — Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
Constructions — Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
Constructions — Inst. générales agenc. et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles — Inst. générales agenc. am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
Autres immobilisations corporelles — Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
Autres immobilisations corporelles — Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	XL						XM						XO	
Total général (I+II+III+IV)	XP		XQ		XR		XS		XT		XU		XV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	XW				Total général non ventilé (NS+NT+NU)	XY					Total général non ventilé (NW-NY)	XZ		

CADRE C — MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	ZS	
Primes de remboursement des obligations			SP	SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code general des impots)

Designation de l entreprise SARL ZEBRA — Neant [] *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quindecies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
Provisions pour risques et charges	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires *	4X	9 108	4Y	12 482	4Z	9 108	5A	12 482	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	4 500	5W	10 003	5X	2 000	5Y	12 503	
	TOTAL II	5Z	13 608	TV	22 485	TW	11 108	TX	24 985	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations — incorporelles	6A		6B		6C		6D		
	sur immobilisations — corporelles	6E		6F		6G		6H		
	sur immobilisations — titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5		
	sur immobilisations — titres de participation	9U		9V		9W		9X		
	sur immobilisations — autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	3 492	6Y		6Z		7A	3 492	
	TOTAL III	7B	3 492	TY		TZ		UA	3 492	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	17 100	UB	22 485	UC	11 108	UD	28 477	
Dont dotations et reprises	— d'exploitation			UE	22 485	UF	11 108			
	— financières			UG		UH				
	— exceptionnelles			UJ		UK				

Titres mis en équivalence — montant de la dépréciation à la clôture de l exercice calculé selon les règles prévues à l article 39-1-5° du C G I : 10

(1) a détailler sur feuillet séparé selon l année de constitution de la provision ou selon l objet de la provision

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l article 38 II de l annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Designation de l'entreprise SARL ZEBRA — Neant *

	CADRE A IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations : Cessions, retraits à une réévaluation pratiqués au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9	
INCORP	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	236	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI	
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre — Dont Composants L9		KJ		KK		KL	
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui — Dont Composants M1		KM	24 468	KN		KO	
CORPORELLES	Constructions — Installations générales, agencements et aménagements des constructions * — Dont Composants M2		KP		KQ		KR	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels — Dont Composants M3		KS	49 045	KT		KU	4 006
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements divers *		KV		KW		KX	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport*		KY	63 490	KZ		LA	60 417
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	4 915	LC		LD	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		LH	1 542	LI		LJ	
CORPORELLES	Avances et acomptes		LK		LL		LM	
CORPORELLES		TOTAL III	LN	143 460	LO		LP	64 424
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T	
FINANCIÈRES	Autres participations		8U		8V		8W	
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés		1P	45	1R		1S	
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières		1T	2 700	1U		1V	
FINANCIÈRES		TOTAL IV	LQ	2 745	LR		LS	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	146 441	ØH		ØJ	64 424

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL

	CADRE B IMMOBILISATIONS		Diminutions : par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence — Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7	
INCORP	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW	236	1X	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC	
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui		IR		MD		ME	24 468	MF	
CORPORELLES	Constructions — Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG		MH		MI	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT	2 583	MJ		MK	50 468	ML	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agencts, aménagements divers		IU		MM		MN		MO	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport		IV	29 854	MP		MQ	94 053	MR	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW	1 652	MS		MT	3 262	MU	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		MY	1 542	MZ		NA		NB	
CORPORELLES	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
CORPORELLES		TOTAL III	IY	1 542	NG	34 090	NH	172 252	NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
FINANCIÈRES	Autres participations		I0		ØV		ØY		ØZ	
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C	45	2D	
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	2 700	2G	
FINANCIÈRES		TOTAL IV	I3		NJ		NK	2 745	2H	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	1 542	ØK	34 090	ØL	175 253	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Exercice N clos le 30/09/2019

Les entreprises ayant pratiqué la **réevaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle

Designation de l'entreprise SARL ZEBRA — Neant [X] *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			
			Au cours de l'exercice			
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4	Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)] 6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques, mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réevaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réevaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réevaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter l'année de la cession de l'élément le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4,
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE		
2 — FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE	–	
3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation : le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

8 ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code general des impots)

Designation de l'entreprise SARL ZEBRA — Neant ☐ *

CADRE A ÉTAT DES CRÉANCES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Creances rattachees a des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financieres	UT	2 700	UV		UW	2 700
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres creances clients	UN	191 343		191 343		
	Creance representative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépreciation antérieurement constituée* UO)	ZI					
	Personnel et comptes rattaches	UY					
	Securite sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivites publiques — Impôts sur les benefices	VM					
	Etat et autres collectivites publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	61 756		61 756		
	Etat et autres collectivites publiques — Autres impôts, taxes et versements assimiles	VN					
	Etat et autres collectivites publiques — Divers	VP					
	Groupe et associes (2)	VC	3 492		3 492		
	Débiteurs divers (dont créances relatives a des opérations de pension de titres)	VR					
	Charges constatees d'avance	VS	3 320		3 320		
	TOTAUX	VT	262 612	VL	259 912	VV	2 700
RENVOIS	(1) Montant des — Prêts accordes en cours d'exercice	VD					
	(1) Montant des — Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B ÉTAT DES DETTES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes aupres des etablissements de credit (1)	a 1 an maximum a l'origine	VG					
	a plus d'1 an à l'origine	VH	71 097		26 764	44 333	
Emprunts et dettes financieres divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattaches		8B	158 792		158 792		
Personnel et comptes rattaches		8C	14 240		14 240		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	14 639		14 639		
Etat et autres collectivites publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	11 305		11 305		
	Taxe sur la valeur ajoutee	VW	9 633		9 633		
	Obligations cautionnees	VX					
	Autres impôts taxes et assimiles	VQ	1 219		1 219		
Dettes sur immobilisations et comptes rattaches		8J					
Groupe et associes (2)		VI					
Autres dettes (dont dettes relatives a des operations de pension de titres)		8K	283		283		
Dette representative de titres empruntes ou remis en garantie *		Z2					
Produits constates d'avance		8L					
TOTAUX		VY	281 210	VZ	236 877	44 333	

RENVOIS
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice VJ 46 500
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice VK 23 752
(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques VL
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL

9 DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code general des impots)

Designation de l'entreprise SARL ZEBRA — Neant ☐ * — Exercice N, clos le 30/09/2019

I. RÉINTÉGRATIONS — BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE WA 104 094

Charges non admises en déduction du resultat fiscal	Remuneration du travail de l exploitant ou des associes (entreprises a l'IR)						WB	
	Avantages personnels non deductibles* (sauf amortissements a porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excedentaires (art 39-4 du C G I) et autres amortissements non deductibles	WE	3 398	XE	7 634
	Autres charges et depenses somptuaires (art 39-4 du C G I)	WF	3 710	Taxe sur les vehicules des societes (entreprises a l'IS)	WG	526		
	Fraction des loyers a reintegrer dans le cadre d'un credit bail immobilier et de levee d option	RA		(Part des loyers dispensee de reintegration (art 239 sexties D)	RB	)		
	Provisions et charges a payer non deductibles (cf tableau 2058-B cadre III)	WI	12 482	Charges a payer liees a des etats et territoires non cooperatifs non déductibles (cf 2067-BIS)	WV		WW	12 510
	Amendes et penalites	WJ	28	Charges financieres (art. 212 bis) *	WZ			
	Reintegrations prevues a l article 155 du CGI*						XI	
	Impôt sur les societes (cf page 9 de la notice 2032)						I7	20 508
Quote-part	Benefices realises par une societe de personnes ou un GIE	WL		Resultats beneficiaires vises a l article 209 B du CGI	L7		K7	
Regimes d'imposition particuliers et impositions diffrees	Moins-values nettes a long terme — imposees au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises a l'impôt sur le revenu)						I8	
	Moins-values nettes a long terme — imposées au taux de 0 %						ZN	
	Fraction imposable des plus-values realisees au cours d'exercices anterieurs* — Plus-values nettes à court terme						WN	
	Fraction imposable des plus-values realisees au cours d'exercices anterieurs* — Plus-values soumises au régime des fusions						WO	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises a l'IS)						XR	
Reintegrations diverses a detailler sur feuillet separe DONT *	Interêts excedentaires (art 39-1-3° et 212 du C G I)	SU		Zones d entreprises* (activite exoneree)	SW		WQ	
	Deficits etrangers anterieurement deduit par les PME (art 209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values a taux zero	MB			
Réintegration des charges affectees aux activités éligibles au regime de la taxation au tonnage							YI	
Resultat fiscal afferent a l activite relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3	
						TOTAL I	WR	144 746

II. DÉDUCTIONS — PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE WS

Quote-part dans les pertes subies par une societé de personnes ou un G I E *							WT	
Provisions et charges a payer non deductibles, anterieurement taxees et reintegrees dans les resultats comptables de l'exercice (cf tableau 2058-B cadre III)							WU	9 108
Regimes d'imposition particuliers et impositions diffrees	Plus-values nettes a long terme — imposees au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises a l'impôt sur le revenu)						WV	
	Plus-values nettes a long terme — imposees au taux de 0 %						WH	
	Plus-values nettes a long terme — imposées au taux de 19%						WP	
	Plus-values nettes a long terme — imputees sur les moins-values nettes a long terme anterieures						WW	
	Plus-values nettes a long terme — imputees sur les deficits anterieurs						XB	
	Autres plus-values imposees au taux de 19 %						I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l exercice dont l imposition est differee*						WZ	
	Regime des societes meres et des filiales * Produit net des actions et parts d'interêts (Quote-part des frais et charges restant imposable a deduire des produits nets de participation 2A)						XA	
Mesures d'incitation — Abattement sur le benefice et exonerations *	Deduction autorisee au titre des investissements realises dans les collectivites d'Outre-mer*						ZA	
	Majoration d'amortissement*						XD	
	Reprise d entreprises en difficultes (44 septies)	K9		Entreprises nouvelles (44 octies)	L2		XF	
	Jeunes entreprises innovantes (44 octies A)	L5		Pôle de competitivite hors CICE (44 undecies)	K3			
	Societe investissement immobilier cotee (art. 208C)	L6		Zone de restructuration de la defense (44 terdecies)	PA			
	Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)	OA		Bassin d emploi a redynamiser (44 duodecies)	1F		XC	
	Zone franche d activite (44 quaterdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)			PC	
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises a l IS)							XS	
Deductions diverses a detailler sur feuillet separe	Dont deduction exceptionnelle pour investissement	X9		Creance degagee par le report en arriere de deficit	ZI		XG	2 709
Deduction des produits affectes aux activites eligibles au regime de la taxation au tonnage							Y2	
						TOTAL II	XH	11 817

III. RÉSULTAT FISCAL

Resultat fiscal avant imputation des deficits reportables	benefice (I moins II) / deficit (II moins I)	XI	132 929	XJ
Deficit de l'exercice reporte en arriere (entreprises a l IS)*		ZL		
Deficits anterieurs imputes sur les resultats de l exercice (entreprises a l IS)*				XL 41 986
RESULTAT FISCAL — BENEFICE (ligne XN) ou DEFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	90 943	XO

Cegid Group

SARL ZEBRA

(ligne 1 à 1)

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Libelle	Debut d'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin d'exercice
Autres prov. risques	4 500	10 003	2 000	12 503

CERTIFIE CONFORME
A L'ORIGINAL

SAPL ZEBRA

(ligne 1 à 1)

AUTRES PROVISIONS POUR DEPRECIATION

Libelle	Début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin d'exercice
Dot aux dép. exceptionnelles	3 492			3 492

11 **TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS** DGFiP N° 2058-C 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL ZEBRA — Néant *

ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves – Réserve légale	ZB	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	35 005		– Autres réserves	ZD	35 005
	Prélèvements sur les réserves	0E			Dividendes	ZE	
					Autres répartitions	ZF	
					Report à nouveau	ZG	
	TOTAL I	0F	35 005		TOTAL II (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZH	35 005

RENSEIGNEMENTS DIVERS

				Exercice N
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail	J7		YQ
	– Engagements de crédit-bail immobilier			YR
	– Effets portés à l'escompte et non échus			YS
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	– Sous-traitance			YT 100 741
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois	J8	12 572	YQ 16 239
	– Personnel extérieur à l'entreprise			YU 38 537
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS 7 063
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES	1 847	ST 62 493
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ 225 075
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle *. CFE CVAE			YW 821
	Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers	ZS		9Z 5 473
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052			YX 6 294
TVA	– Montant de la T.V.A. collectée			YY 69 974
	– Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ 106 847
DIVERS	– Montant brut des salaires *			0B 177 319
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			0S
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK %
	– Numéro du centre de gestion agréé *	YP		– Filiales et participations (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR 0
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice			RG
	– Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 *octies*			RH

REGIME DE GROUPE *						
	Société résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA	Plus-values à 15 %	JK	Plus-values à 0 %	JL
			Plus-values à 19 %	JM	Imputations	JC
	Groupe résultat d'ensemble	JD	Plus-values à 15 %	JN	Plus-values à 0 %	JO
			Plus-values à 19 %	JP	Imputations	JF
	Si vous relevez du régime de groupe indiquer 1 si société mère 2 si société filiale	JH	N° SIRET de la société mère du groupe	JJ		

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Cegid Group

12 **DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES** DGFiP N° 2059-A 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL ZEBRA — Néant *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I - Immobilisations*	1 Burineur HEX30 31/12/2011	1 120	1 120			
	2 Goupe electro LX3000 31/10/2007	489	489			
	3 Carotteuse Bob 832 29/10/2009	973	973			
	4 Fiat Ducato 11/03/2017	239	239			
	5 GLA 200D 15/06/2018	29 615	6 169			23 445
	6 PC micro-high tech 16/12/2005	988	988			
	7 Pc portable 12/12/2011	664	664			
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

		Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées* Court terme ⑨	Long terme ⑩ 19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
I - Immobilisations*	1							
	2							
	3							
	4	1 000	1 000	1 000				
	5	24 756	1 313	1 313				
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							

II - Autres éléments			
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+	
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+	
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+	
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement définie par les lois de 1966, 1968 et 1975 effectivement utilisée	+	
17	Résultats nets de concession ou de sous-concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans		
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice		
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme		
20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *		

		(A)	(B) (résultat par taux)	(C)
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑨)	⑫	2 313		
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑩)	⑬			
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 %	⑭			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis-IA, 208 C et 210 E du CGI.

Cegid Group

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

ETAT ANNEXE à : 9 - DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL (ligne 1 à 1)
N° 2058-A

Désignation
SARL ZEBRA

II - DEDUCTIONS DIVERSES	Exercice N
Libelle	Montant
CICE	2 709

CERTIFIE CONFORME
A L'ORIGINAL

10 DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES DGFiP N° 2058-B 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Designation de l entreprise SARL ZEBRA Neant __

I. SUIVI DES DÉFICITS

Deficits restant a reporter au titre de l'exercice precedent (1)	K4	41 986
Deficits imputes (total lignes XB et XL du tableau 2058–A)	K5	41 986
Deficits reportables (difference K4–K5)	K6	
Deficits de l exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	YJ	
Total des deficits restant a reporter (somme K6 + YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant deductible correspondant aux droits acquis par les salaries pour les entreprises placees sous le regime de l article 39–1 1° bis Al 1er du CGI dotations de l'exercice	ZT	

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(a detailler sur feuillet separe)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnites pour conges a payer, charges sociales et fiscales correspondantes non deductibles pour les entreprises placees sous le regime de l'article 39–1 1° bis Al 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
IFC	8X	12 482	8Y	9 108
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour depreciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges a payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV a 9S) et (YO = ZW a 9T) a reporter au tableau 2058-A	YN	12 482	YO	9 108
		ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

Montant de la reintegration ou de la deduction	Montant au debut de l'exercice	Imputations	Montant net a la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont donnees dans la notice n° 2032
(1) Cette case correspond au montant porte sur la ligne YK du tableau 2058 B depose au titre de l exercice precedent

Cegid Group
Cegid Group

(13) **AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT** DGFiP N° 2059-B 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code general des impôts)

Designation de l entreprise SARL ZEBRA — Neant Y *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(a l exclusion des plus–values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les societes absorbantes) (cf cadre B)

Origine	Imposition repartie	Montant net des plus-values realisees*	Montant anterieurement reintegre	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant a reintégrer
Plus-values realisées au cours de l'exercice	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une duree differente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

Origine	Imposition repartie		Montant net des plus-values realisees a l origine	Montant ante-rieurement réintegre	Montant rapporte au resultat de l'exercice	Montant restant à reintegrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée differente (art 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à preciser) au titre de	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RESULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNEFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus–values afferentes aux biens non amortissables ou taxees lors des operations de fusion ou d apport

☐ Plus–values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises a l'impôt sur les societes seulement)

☐ Plus–values d'apport a une societe d'une activite professionnelle exercee a titre individuel (toutes societes)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values realisees a l'origine	Montant ante-rieurement reintegre	Montant rapporte au resultat de l'exercice	Montant restant à reintegrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont donnees dans la notice n° 2032

Cegid Group

(14) **SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME** DGFiP N° 2059-C 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code general des impôts)

Designation de l entreprise SARL ZEBRA — Neant X *

	Rappel de la plus ou moins–value de l exercice relevant du taux de 15 % (1) ou 12.8 % (2)
(1) Entreprises soumises a l impôt sur les societes	Gains nets retires de la cession de titres de societes a prepondérance immobilieres non cotees exclus du regime du long terme (art 219 I a *sexies*–0 bis du CGI) (1) *
(2) Entreprises soumises a l'impôt sur le revenu	Gains nets retires de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur a 22 8 M€ (art 219 I a *sexies*–0 du CGI) (1) *

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins–values a 12 8 % ②	Imputations sur les plus–values a long terme de l'exercice imposables a 12.8 % ③	Solde des moins–values a 12 8 % ④
Moins–values nettes	N			
Moins–values nettes à long terme subies au cours des dix exercices anterieurs (montants restant a deduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①		Moins–values			Imputations sur les plus–values a long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins–values a reporter col ⑦= ②+③+④–⑤–⑥ ⑦
		À 19 %, 16,5 % (1) ou a 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a *sexies*–0 du CGI) ③	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a *sexies*–0 *bis* du CGI) ④	A 15 % Ou A 16.5 % (1) ⑤		
Moins–values nettes	N						
Moins–values nettes a long terme subies au cours des dix exercices anterieurs (montants restant a deduire a la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus–values et les moins–values a long terme afferentes aux titres de SPI cotees imposables a l impot sur les societes relevant du taux de 16 5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts a compter du 31 decembre 2007

* Des explications concernant cette rubrique sont donnees dans la notice n° 2032

Cegid Group

15 RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N° 2059-D 2019

Formulaire obligatoire (article 54 du Code général des impôts)

(personnes morales soumises a l'impôt sur les societes seulement)*

Designation de l entreprise SARL ZEBRA — Neant *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la reserve speciale des plus-values a long terme				
		taxees a 10 %	taxees a 15 %	taxees a 18 %	taxees a 19 %	taxees a 25 %
Montant de la reserve speciale a la clôture de l exercice precedent (N – 1)	1					
Reserves figurant au bilan des societes absorbees au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prelevements operes – donnant lieu a complement d impôt sur les societes	4					
Prelevements operes – ne donnant pas lieu a complement d impôt sur les societes	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la reserve speciale a la clôture de l'exercice (ligne 3 – ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5e,6e,7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la reserve a l'ouverture de l'exercice ①	reserve figurant au bilan des societes absorbées au cours de l'annee ②	montants prelevés sur la reserve		montant de la réserve a la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu a complement d'impôt ③	ne donnant pas lieu a complement d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL

16 DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFiP N° 2059-E 2019

Formulaire obligatoire (article 54 du Code général des impôts)

Designation de l entreprise SARL ZEBRA — Neant *

Exercice ouvert le 01/10/2018 et clos le 30/09/2019 Duree en nombre de mois 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	YP	6
Dont apprentis	YF	
Dont handicapes	YG	
Effectifs affectes a l'activite artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriques prestations de services et marchandises	OA	1 020 690
Redevances pour concessions brevets, licences et assimiles	OK	
Plus-values de cession d elements d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachees a une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	1 020 690

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	1
Production immobilisee a hauteur des seules charges deductibles ayant concouru a sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	11 396
Transferts de charges deductibles de la valeur ajoutee	OI	805
Rentrees sur creances amorties lorsqu'elles se rapportent au resultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	12 202

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	360 210
Variation negative des stocks	OQ	
Services exterieurs, à l exception des loyers et des redevances	OR	209 328
Loyers et redevances, a l exception de ceux afferents a des immobilisations corporelles mises a disposition dans le cadre d'une convention de location-gerance ou de credit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	3 175
Taxes deductibles de la valeur ajoutee	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de resultat sur opérations faites en commun)	OW	
Charges deductibles de la valeur ajoutee afferente a la production immobilisée declarée	OU	
Fraction deductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afferentes a des immobilisations corporelles mises a disposition dans le cadre d une convention de location-gerance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachees a une activite normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	572 714

IV Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutee TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	460 177

V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutee assujettie a la CVAE (a reporter sur le 1330-CVAE pour multi-etablissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	SA	460 177

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis a la CVAE et un mono-etablissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaratron n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD

MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE EV X

Chiffre d'affaires de reference CVAE	GX	1 020 690
Effectifs au sens de la CVAE	EY	6
Chiffre d'affaires du groupe economique (art 223 A du CGI)	HX	
Periode de reference	GY	01/10/2018 GZ 30/09/2019
Date de cessation	HR	

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d instruments financiers, les entreprises d assurance, de capitalisation et de reassurance de toute nature, cette liche sera adaptee pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutee resultant des plans comptables professionnels (voirans de ces rubriques à joindre)

(1) Attention il ne doit pas etre tenu compte, dans les lignes OY à OS, OM à OI, de charges deductibles de la valeur ajoutee afferente a la production immobilisee declaree ligne OI portees en ligne OL

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

17 **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL** **DGFiP N° 2059-F 2019**

Formulaire obligatoire (article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1 / 1 (1)

Néant ☐*

EXERCICE CLOS LE 30/09/2019 N° SIRET 4 0 4 9 7 6 7 3 0 0 0 0 3 0

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL ZEBRA

ADRESSE (voie) 16 Ter rue Saint Clair

CODE POSTAL 10260 VILLE VAUDES

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SASU Dénomination TP CONSEIL

N° SIREN (si société établie en France) 753833078 % de détention 70.00 Nb de parts ou actions 350

Adresse N° 22 Voie rue Saint Jean

Code Postal 10270 Commune MONTAULIN Pays FRANCE

Forme juridique SAS Dénomination CR BATI

N° SIREN (si société établie en France) 442504049 % de détention 30.00 Nb de parts ou actions 150

Adresse N° 10 Voie rue des deux haies

Code Postal 10432 Commune ROSIERES PRES TROYES CEDEX Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance Date N° Département Commune Pays

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance Date N° Département Commune Pays

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case

(2) Indiquer M pour Monsieur MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL

Cegid Group

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société SARL ZEBRA

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2019, dont le total est de 565 523 Euro
et au compte de résultat de l'exercice, presenté sous forme de liste, degageant un benefice de 104 095 Euro

L'exercice a une duree de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2018 au 30/09/2019
Les notes ou tableaux ci-après font partie integrante des comptes annuels

Ces comptes annuels ont ete arrêtes par la direction de l'entreprise

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des differents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes

CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL

Les conventions comptables ont été appliquees dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuite de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilite est la methode des coûts historiques

Seules sont exprimées les informations significatives

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, a leur valeur venale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'echange

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non recuperables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de reglement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue Les frais accessoires, droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes lies a l'acquisition, sont rattaches a ce coût d'acquisition Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattaches directement aux coûts rendus necessaires pour mettre l'actif en place et en etat de fonctionner conformement à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges

Les amortissements pour dépréciation sont calcules suivant le mode lineaire en fonction de la duree de vie prévue
* Concessions, logiciels et brevets 1 a 3 ans
* Constructions 10 à 50 ans
* Installations techniques 5 a 10 ans
* Materiel et outillage industriels 5 a 10 ans
* Materiel de transport 4 a 5 ans
* Matériel de bureau 5 a 10 ans
* Materiel informatique 3 ans
* Mobilier 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non decomposables a l'origine

Une provision pour depreciation est constituee pour chaque element de l'actif immobilise dans le cas ou sa valeur actuelle devient inferieure a sa valeur nette comptable

SARL ZEBRA | Période du 01/10/2018 au 30/09/2019

Règles et méthodes comptables

Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ulteneurement recuperables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres élements similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition

Les stocks sont evalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu

Une dépreciation des stocks egale à la différence entre la valeur brute determinee suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation deduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est superieure à l'autre terme énoncé

Créances

Les creances sont valorisées à leur valeur nominale Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carriere Il n'a pas été signé un accord particulier
Les engagements correspondants ont éte comptabilises intégralement sous la forme d'une provision

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformement a la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du credit d'impôt compétitivite emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 2 709 Euro a eté porte au credit du compte 649 - Charges de personnel - CICE

Ce produit du CICE comptabilise a la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la creance du CICE définitif au titre de l'annee civile 2018 est imputé sur l'impôt sur les societes dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru a la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant

PRIEUR ET ASSOCIES ROMILLY | 23 rue Felix Faure 10101 ROMILLY SUR SEINE CEDEX | Tel 03 25 39 56 56
Mission de présentation des comptes annuels / Voir l'Attestation de l'Expert-Comptable

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Les comptes annuels sont consolidés dans le Groupe CR BATI, 10 rue des Deux Haies 10430 Rosieres Pres de Troyes

Les refacturations intra-groupe des services communs sont faites sous forme d'acomptes Une régularisation approchee est ou peut être anticipee au 30/09/2019, date de clôture
Une regularisation definitive detaillee est ou peut être emise sur l'exercice suivant si necessaire
Cette regularisation ne devrait cependant pas être de nature a modifier la lecture économique des presents comptes

La créance figurant au compte courant de Monsieur VERLEY ne sera a priori jamais recuperee La procedure est toujours en cours, et la garantie d'actif-passif pourrait être declenchee
En respect des principes de prudence et de non compensation, le solde de la créance figurant en compte courant a fait l'objet d'une provision pour depreciation dans son intégralité En revanche, aucun produit à recevoir n'a eté comptabilisé concernant l'eventuelle levée de la garantie d'actif-passif

SARL ZEBRA | Période du 01/10/2018 au 30/09/2019

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	236			236
Immobilisations incorporelles	236			236
- Constructions sur sol d'autrui	24 468			24 468
- Installations générales, agencements et				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	49 045	4 007	2 583	50 469
- Installations générales, agencements				
- Matériel de transport	63 491	60 418	29 855	94 053
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	4 915		1 653	3 262
- Immobilisations corporelles en cours	1 542		1 542	
Immobilisations corporelles	143 461	64 424	35 632	172 253
- Participations évaluées par mise en				
- Autres titres immobilisés	45			45
- Prêts et autres immobilisations financières	2 700			2 700
Immobilisations financières	2 745			2 745
ACTIF IMMOBILISE	146 442	64 424	35 632	175 234

CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL

PRIEUR ET ASSOCIES ROMILLY | 23 rue Felix Faure 10101 ROMILLY SUR SEINE CEDEX | Tel 03 25 39 56 56
Mission de présentation des comptes annuels / Voir l'Attestation de l'Expert-Comptable

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	68	79		147
Immobilisations incorporelles	68	79		147
- Constructions sur sol d'autrui	20 361	2 227		22 587
- Installations générales, agencements et				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	42 095	3 792	2 583	43 305
- Installations générales, agencements				
- Matériel de transport	29 155	16 226	6 409	[illegible]
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	4 149	365	1 653	2 862
Immobilisations corporelles	95 761	22 610	10 645	107 7[illegible]
ACTIF IMMOBILISE	95 829	22 689	10 645	107 873

CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL

Actif circulant

Etat des créances

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	2 700		2 700
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	191 344	191 344	
Autres	65 249	65 249	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	3 320	3 320	
Total	262 613	259 913	2 700

Prêts accordés en cours d'exercice
Prêts récupérés en cours d'exercice

SARL ZEBRA | Période du 01/10/2018 au 30/09/2019

Notes sur le bilan

Composition du Capital Social

Capital social d'un montant de 7 622,45 Euro décompose en 500 titres d'une valeur nominale de 15,24 Euro

Capitaux Propres

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	500	15,24
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	500	15,24

Provisions pour risques et charges

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	9 108	12 482	9 108		12 482
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	4 500	10 003	2 000		12 503
Total	13 608	22 485	11 108		24 985

Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :		
Exploitation	22 485	11 108
Financières		
Exceptionnelles		

PRIEUR ET ASSOCIES ROMILLY | 23 rue Felix Faure 10101 ROMILLY SUR SEINE CEDEX | Tel 03 25 39 56 56
Mission de présentation des comptes annuels / Voir l'Attestation de l'Expert-Comptable

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont .				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	71 098	26 765	44 333	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	158 792	158 792		
Dettes fiscales et sociales	51 038	51 038		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	283	283		
Produits constatés d'avance				
Total	**281 211**	**236 878**	**44 333**	

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	46 500
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	23 753
(**) Dont envers les associés	

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs FNP	36 693
Fournisseurs FNP Groupe	5 269
Personnel - Primes à payer	2 650
Personnel - Charges sur primes à payer	1 507
Etat - Autres charges à payer	1 219
Total	**47 338**

CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL

SARL ZEBRA | Période du 01/10/2018 au 30/09/2019

Notes sur le bilan

Régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	3 320		
Total	**3 320**		

PRIEUR ET ASSOCIES ROMILLY | 23 rue Felix Faure 10101 ROMILLY SUR SEINE CEDEX | Tel 03 25 39 56 56
Mission de présentation des comptes annuels / Voir l'Attestation de l'Expert-Comptable

Autres informations

Engagements financiers

Engagements reçus

	Montant en Euro
Plafonds des découverts autorisés	
Caution solidaire - Emprunt Crédit Agricole	*42 287*
Avals et cautions	**42 287**
Autres engagements reçus	
Total	**42 287**
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL

Engagements de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnites de fin de carrière Il n'a pas eté signé d'accord particulier

Montant des engagements pris matiere de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées 12 482 Euro
Part des engagements qui ont fait l'objet de provisions 12 482 Euro

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amelioration de la competitivite des entreprises a travers notamment des efforts en matière de reconstitution de leur fonds de roulement

ZEBRA
Société à Responsabilité Limitée au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 16 ter Rue Saint Clair – 10260 VAUDES
RCS TROYES 404 976 730

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT
COMPTES CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2019
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 10 FEVRIER 2020

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice qui s'élève à 104 094,78 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	104 094,78 euros
A titre de dividendes aux associés Soit 80,00 euros par part	40 000,00 euros
Le solde	64 094,78 euros

en totalité au compte « autres réserves » qui s'élève ainsi à 210 942,72 euros.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2019 non éligibles à la réfaction de 40% s'élève à 40 000,00 euros.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter de ce jour.

Il est précisé qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Copie certifiée conforme
Le Gérant